



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
 SEANCE DU JEUDI 11 MAI 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 02 mai 2023
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 14
Nombre de procuration : 02

Extrait n°BC-05-2023-126

Objet : Approbation du plan de financement relatif à l'opération « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'accompagnement de l'étude de mode de gestion de la politique de l'eau potable à CAP Nord Martinique »

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PÉRASTE.

Arrivée en cours de séance : Annick COMIER

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

En cours de séance :

Frédéric BUVAL à Jean-Baptiste ROTSEN, Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Jean-Louis MARIE-LOUISE.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) exerce la compétence relative au service public de distribution d'eau potable, pour le compte de ses communes membres depuis le 1^{er} janvier 2017. Ce service recouvre les activités suivantes :

- La production, qui comprend le prélèvement de l'eau au milieu naturel et le traitement destiné à la rendre potable,
- L'acheminement de l'eau aux abonnés,
- La gestion des services liés aux abonnés (facturation, traitement des demandes) ;

Considérant que CAP Nord Martinique est engagée dans une Délégation de Service Public (DSP) qui arrive à échéance en 2024 et engage une réflexion sur la gestion de l'eau potable sur son périmètre afin de connaître l'impact financier et organisationnel du fonctionnement actuel ;

Considérant que cette démarche doit lui permettre de choisir un nouveau mode de gestion ;

Considérant que CAP Nord Martinique souhaite recourir aux conseils d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans sa réflexion sur les thématiques suivantes :

- La définition du niveau de service de CAP Nord Martinique à ses abonnés en termes de tarification, de moyens matériels et humains et les besoins d'investissements,
- L'évaluation du poids de la production d'eau potable à l'échelle de CAP Nord Martinique et à l'échelle de la Martinique,
- La mise en place d'une structure unique sur l'ensemble du territoire avec, en premier lieu une structure regroupant l'ensemble des producteurs d'eau ;

Considérant que le maître d'ouvrage devra :

- Définir le niveau de service de CAP Nord Martinique à la population à travers différentes simulations qui permettraient d'arrêter un choix et qui prendraient en compte :
 - Les coûts,
 - Les moyens matériels,
 - Les moyens humains,
 - Les besoins bâtimentaires,
- Évaluer le poids de la production au niveau du service d'eau potable de CAP Nord Martinique et à l'échelle de la Martinique,
- Étudier la mise en place d'une structure unique sur l'ensemble du territoire avec comme première étape une structure regroupant l'ensemble des producteurs d'eau ;

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses

Études		37 500,00 €
TOTAL		37 500,00 €

Recettes

ODE	50%	18 750,00 €
CTM	50%	18 750,00 €
TOTAL	100%	37 500,00 €

Considérant que les membres de la Commission mixte subvention- finances réunis le 19 avril 2023 ont émis un avis favorable sur le plan de financement pour l'opération « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'accompagnement de l'étude de mode de gestion de la politique de l'eau potable à CAP Nord Martinique » ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver le plan de financement pour l'opération « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'accompagnement de l'étude de mode de gestion de la politique de l'eau potable à CAP Nord Martinique » :

Dépenses

Études		37 500,00 €
TOTAL		37 500,00 €

Recettes

ODE	50%	18 750,00 €
CTM	50%	18 750,00 €
TOTAL	100%	37 500,00 €

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 16

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 05 juin 2023

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

